



FIAN

Echo

SE NOURRIR EST
UN DROIT !

DEVENEZ MEMBRE DE FIAN

ET SOUTENEZ L'ACTION DE FIAN SUR LE LONG TERME !

En tant que membre :

- > Vous rejoignez la lutte contre la faim ;
- > Vous participez à l'Assemblée générale et aux activités de FIAN ;

Vous recevez le FIAN Echo !

Cotisation : 15 euros (par an)

N° de compte : 000-1396974-77 (mention « cotisation »)

REJOIGNEZ UN GROUPE LOCAL

ET REJOIGNEZ L'ACTION DE FIAN EN TANT QUE
DÉFENSEUR DU DROIT À SE NOURRIR !

PARTICIPEZ À LA LUTTE CONTRE LA FAIM
LOCALEMENT ET CONCRÈTEMENT !

Intéressé ? Contactez-nous à fian@fian.be

INSCRIVEZ- VOUS À LA MAILING- LISTE

ET RESTEZ INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ
ET DES ACTIONS DE FIAN

Via notre site web : www.fian.be > agir > s'informer

FAITES UN DON

ET SOUTENEZ L'ACTION DE FIAN SUR LE LONG TERME !

Tout don à partir de 40€ est fiscalement déductible
N° de compte : 000-1396974-77 (mention « don »)

FIAN EN CHIFFRES :

- > Une organisation internationale
- > Fondée en 1986
- > Un droit humain – le droit à l'alimentation
- > 20 sections dans le monde
- > 3600 membres dans 50 pays
- > Des millions de lettres envoyées aux autorités
- > Des centaines de communautés appuyées

« Le droit à l'alimentation sert de boussole.
Il nous oblige à prêter attention à la situation des plus vulnérables.
Il exige la participation, et la reddition des comptes.
Il pose des questions qui sont politiques et non uniquement techniques.
Il enrichit notre compréhension de ce dont il est question avec la faim, et de comment lutter contre elle.
Il permet un meilleur diagnostic à propos de ce qui n'a pas fonctionné, et à propos de ce qu'il faudrait faire pour mettre un terme, enfin, à l'injustice de la faim.
En agissant ensemble, c'est une bataille que l'on peut gagner ».

Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation

EDITO

Le 17 avril 1996, dix-neuf paysans du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre du Brésil (MST) étaient assassinés par des tueurs à la solde de grands propriétaires terriens. Depuis lors, la Via Campesina a déclaré le 17 avril « Journée mondiale des luttes paysannes ». Chaque année, c'est l'occasion de sensibiliser la population aux difficultés et aux injustices dont sont victimes les paysans à travers le monde et également de présenter des alternatives au modèle de production agricole actuel qui favorise les intérêts de l'agro-industrie au détriment de l'agriculture paysanne familiale et durable.

Cette année encore, FIAN Belgium a apporté son soutien aux luttes paysannes. De nombreuses actions ont été menées en Belgique en collaboration avec les mouvements paysans belges, les syndicats d'agriculteurs et les autres ONG regroupés au sein du Réseau belge de soutien à l'agriculture paysanne (RÉSAP). FIAN a ainsi participé à la conférence de presse « Les luttes paysannes pour une autre PAC » du 13 avril au cours de laquelle le RÉSAP a présenté un site parallèle qui parodie le site de la Commission européenne sur les 50 ans de la PAC. Nous avons également contribué à l'organisation de la journée festive du 15 avril, qui a vu le parc du Cinquantenaire accueillir un pique-nique géant aux saveurs paysannes. Certains de nos membres ont contribué à une action de mobilisation au cours de laquelle plus de 50 supermarchés ont été symboliquement fermés à Bruxelles pour soutenir un autre mode de production. Et enfin, le 17 avril, FIAN a présenté une exposition photo sur « l'accès à la terre » au Parlement fédéral. Cette exposition, réalisée en collaboration avec le mouvement Ekta Parishad, a duré jusqu'au 30 avril.

Mais l'action printanière de FIAN ne s'est pas limitée au 17 avril. Avec le réveil de la nature, de nombreux autres événements ont bourgeonné. Il faut tout d'abord mentionner l'éclosion tant attendue des Directives volontaires sur la gouvernance foncière le 9 mars 2012 ! Il s'agit d'une grande victoire pour FIAN, qui a participé à l'ensemble des négociations à la FAO, et qui a été le moteur de la concertation entre les organisations de la société civile au sein du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale. Nous nous apprêtons maintenant à assurer un important travail de monitoring sur la mise en œuvre de ces Directives. Le retour du printemps était également l'occasion d'organiser une journée de mise au vert entre les membres du bureau et les membres du CA. Au cours de cette journée ensoleillée, nous avons fait un premier bilan des projets en cours et nous avons défini les principales orientations pour l'avenir.

Je terminerai cet éditto en soulignant les activités de nos groupes locaux qui continuent inexorablement leur renouveau. Le groupe local de Bruxelles a tenu un stand à campus plein sud et a participé à la journée du 15 avril. Les groupes d'Eupen et de Saint-Vith ont organisé de nouvelles projections de documentaires qui ont rassemblé un large public tandis que le groupe de Welkenraedt a mené de nouvelles actions de sensibilisation dans les écoles. Et il est très probable que nous vous annonçons une bonne nouvelle concernant la création d'un nouveau groupe local lors du prochain numéro du FIAN Echo...

Bonne lecture à tous,

Manu



SOMMAIRE

<i>FIAN EN ACTION</i>	4
• > Pétition : Balapur, Népal : L'Action urgente est prolongée	5
• > Sur le terrain :	
• Le groupe local d'Eupen rencontre la coordinatrice de CEIBA	6
• Actions pour la Journée internationale des luttes paysannes	8
• Journée de formation « Se nourrir est un droit ! »	9
<i>FIAN ACTU</i>	10
• > L'actu lue pour vous :	
• L'évolution du cas Bajo Aguan	11
• Ouganda : FIAN presse la Neumann Kaffee Gruppe à régler les conflits fonciers	14
• > Les bons échos dans le monde :	
• Une déclaration des paysans à l'étude	16
• Une nouvelle ratification au protocole facultatif du PIDESC	16
• Nouveaux principes de droits humains lancés aux NU	17
• > Les bons échos chez FIAN :	18
• Un site sur la PAC parodiant celui de la Commission européenne	18
• Les artistes belges à l'honneur	19
• Interview d'un membre : Grégory Maraite	
<i>FIAN PLUS</i>	20
• > Le droit pour les nuls : le droit à l'eau	21
• > La bonne recette du mois : un sirop contre les toux grasses	23
• > Agenda	24

FIAN en action

NÉPAL : L'ACTION URGENTE EST PROLONGÉE



L'Action urgente demandant que le gouvernement népalais garantisse la réinstallation des villageois de Balapur dans un endroit approprié ainsi que leur accès à des moyens de subsistance suite à la violation de leur droit à l'alimentation par la création du Parc National de Banke est prolongée jusqu'au 7 juillet 2012.

Les raisons pour la prolongation sont les suivantes :

1. Le District Administration Office (DAO, "Bureau d'administration du district") de Banke s'était déclaré d'accord de fournir une assistance médicale aux manifestants blessés en guise de compensation (la manifestation a eu lieu le 12 février 2012) conformément à l'accord obtenu entre les manifestants (Comité pour la gestion de différends de Balapur) et DAO, Banke. Toutefois, à ce jour, les manifestants blessés n'ont obtenu aucune compensation de la part du gouvernement.

2. Lors de la réunion du 28 mars 2012 rassemblant toutes les parties concernées pour discuter de la demande des villageois de Balapur, il a été décidé que le District Forest Office (DFO - "Bureau des forêts du district") et le Parc National de Banke soumettent respectivement des rapports sur l'impact du projet sur le village de Balapur et sur les options viables pour assurer l'existence et la sécurité du village et la faisabilité de la réinstallation. Il était prévu que les rapports respectifs soient discutés lors de la réunion rassemblant toutes les parties concernées dans le 15 jours. En raison du retard de la préparation des rapports, la réunion rassemblant toutes les parties concernées n'a pas été organisée comme initialement prévu.

Tenant compte de cette situation, FIAN Népal et FIAN International ont décidé de prolonger l'action urgente jusqu'à ce qu'une suite positive soit donnée aux demandes énoncées.

Agissez sans tarder !

COMMENT AGIR :

Vous trouverez la pétition en annexe : faites-la signer et renvoyez-la à :

> FIAN BELGIUM
à l'attention de
Claire Guffens
35 Rue Van Elewyck
1050 Bruxelles

SUR LE TERRAIN...

LE GROUPE LOCAL D'EUPEN RENCONTRE NATALIA ATZ SUNUC,
COORDINATRICE DE
L'ORGANISATION GUATÉMALTÈQUE CEIBA

Le groupe local d' Eupen a profité du passage de l'hôte guatémaltèque d'entraide et fraternité dans le cadre du Carême de partage pour s'informer sur la situation du Guatemala, un des pays les plus pauvres de la planète.

Natalia est une femme Maya. Elle est née dans la région montagnarde de Chimaltenango dans le sud du pays, où sa famille possédait jadis un champ, qui leur permettait de subvenir à leurs besoins, car en plus de la récolte de fruits, de légumes, de maïs pour les tortillas et de haricots, la famille possédait aussi de la volaille et une vache. Mais la guerre civile, qui a duré de 1960 à 1996, a détruit la famille : en 1981, les militaires ont assassiné la mère de Natalia et arrêté sa sœur de 14 ans. Avec les membres de la famille restants, Natalia a quitté son village en 1982. En tant que déplacés internes, ils devaient refaire leur vie ailleurs.

Après des débuts professionnels en tant que tisserande – comme beaucoup de femmes indigènes –, elle parvint au fil des années à monter dans l'échelle sociale et depuis 2010, elle est coordinatrice de CEIBA, une organisation destinée surtout à l'amélioration du sort de la population maya discriminée, par exemple en enseignant des méthodes de culture plus productives, l'agroécologie qui un mode de production agricole qui vise à associer le développement agricole à la protection de l'environnement, en pratiquant l'agriculture diversifiée, le respect de la structure du sol, la fertilisation par engrais verts et compostage et la création d'aménagements pour lutter contre l'érosion des sols.

Mais CEIBA a aussi une vocation sociale : elle se consacre à l'intégration des personnes traumatisées par la guerre civile, lutte contre l'exclusion sociale de la population pauvre, pour le renforcement des communautés mayas qu'elle forme à comprendre les enjeux, à argumenter et à défendre leurs droits auprès des autorités politiques: droit à la terre, l'égalité en droit des femmes, droit à une eau potable saine et à une alimentation suffisante. CEIBA transmet aussi les méthodes de médecine traditionnelle, de soins de santé par les plantes.

En fait, CEIBA c'est le nom de l'arbre sacré des Mayas. Une tradition millénaire consiste à planter un CEIBA au milieu d'une communauté. On se rencontre dans son ombre, pour partager préoccupations et espoirs, échanger des idées et chercher des solutions à des problèmes.

L'organisation CEIBA organise quatre campagnes : Protection des victimes des changements climatiques ; lutte contre les mines – entre autres la mine d'or Marlin, bien connue des FIANistes, source de multiples violations des droits de l'Homme; elle lutte pour la souveraineté alimentaire et pour la justice économique entre autres en rapport avec les accords de libre-échange

> Conflits environnementaux à la croupe des montagnes Las Granadillas (province Zacapa). Abattage de bois excessif par des multinationales -> Diminution des cours d'eau, accès aux sources refusé.

> Construction du barrage réservoir Xalalá (province Alta Verapaz et Quiché). 49 communautés sont touchées ; elles n'ont ni été informées ni consultées. De nombreux champs et maisons ont été inondés ; la pêche n'est plus pratiquée ; surtout les femmes sont touchées.

> Conflit agraire de l'exploitation La Perla (province Qiché) : Une exploitation de café détenait avant la guerre civile 1000 ha, aujourd'hui plus de 5000 ha (enregistrées à tort dans les registres). Les petits paysans qui avaient acheté la terre (sans document) ne peuvent pas se défendre contre l'accaparement de terre et sont obligés de travailler sur l'exploitation qui les a volés. 830 personnes sont concernées.

> Conflit de travailleurs dans l'exploitation Nueva Florencia (province Quetzaltenango – enfin résolu après 14 années !) : Parce qu'ils ont essayé de revendiquer un salaire légal minimal via la création d'un petit syndicat, des travailleurs d'une plantation de café ont été licenciés de manière illégale, et sont menacés depuis des années (leurs maisons sont incendiées, etc.). Les tribunaux leur ont enfin donné raison, mais le propriétaire de l'exploitation était un proche de l'ancien président Berger ! Mais en décembre 2011, les paysans ont obtenu une réparation de l'Etat sous forme de terre.

QUELQUES CAS DE VIOLATION DU DROIT A L'ALIMENTATION, CONNUS DE FIAN*

> Expulsions violentes à Panzós et El Estor (province Alta Verapaz) : Des familles paysannes sont menacées par l'expansion de la culture de la canne à sucre et de l'huile de palme.

> L'expansion de la production d'agrocarburants à Ocos et Coatepeque : 21 villages sont touchés : des barrages réservoirs accaparent leur eau ; leur eau potable est contaminée par des déchets.

> La mine d'or Marlin Diocèse San Marcos : Deux mines à ciel ouvert contaminent l'eau, font baisser le niveau d'eau (les puits s'épuisent) --> longs chemins pour les femmes, fissures dans les maisons, les légumes locaux ne sont plus écoulés sur le marché. Fossé dans la structure sociale entre les personnes opposées aux mines et celles qui y trouvent du travail.



QU'EST-CE QUE L'ADA ?

Sous l'impulsion des multinationales, un Accord d'Association appelé AdA est en train d'être négocié entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique Centrale. Il s'agit d'un accord de libre-échange dont les conséquences pour la population concernée menacent d'être dramatiques. Ces négociations ont débuté en mai 2004, avec comme points forts le dialogue politique, la coopération et le commerce. Beaucoup de spécialistes sont d'accord pour dire que l'accord commercial constitue la partie la plus importante de l'AdA, tandis que le dialogue politique et la coopération sont de la rhétorique pure. La population n'est en tout cas pas consultée. «En fait, cet accord n'a rien de nouveau. Ce qui est nouveau c'est que les capitaux et les intérêts des investisseurs envahissent de nouveaux secteurs, à savoir l'exploitation des ressources naturelles: l'eau qui fut protégée jusqu'ici et gérée par les communautés indigènes ; la terre fertile qu'envahissent les monocultures d'eucalyptus, de canne à sucre et de palmier à huile, terres qu'elles abandonneront complètement lessivées et stériles et qu'elles soustrairont à l'approvisionnement alimentaire; l'industrie minière (les mines) et la biodiversité.

Si l'Accord d'Association est ratifié sous sa forme actuelle, il aura des conséquences négatives massives pour les couches de population pauvres de l'Amérique centrale. Un objectif important de la visite de Natalia était par conséquent de prendre contact avec des politiciens belges et des parlementaires européens pour leur transmettre les craintes de sa population.

Le Guatemala compte 10 millions d'habitants et a une surface qui correspond à trois fois la Belgique; le pays a un accès à deux océans. 80% des Guatémaltèques vivent dans la pauvreté, 33% sont analphabètes. Le plus grand problème de la population rurale est le manque d'accès à la terre pour produire les aliments nécessaires à l'autosuffisance. Celui qui possède une terre, n'a pas pour autant un titre officiel, c'est pourquoi il n'a pas de sécurité foncière. Il y a certes des lois de réforme agraire, mais elles ne sont pas appliquées. Les grands propriétaires terriens tiennent à leurs privilèges. Il y a un programme „Hambre Zero“, donc „faim zéro“, mais c'est comme un plâtre sur une jambe de bois: cela ne résout pas le problème. Une „canasta basica“ (un panier de produits alimentaires de base) est offerte par le gouvernement, mais il coûte 170 Quetzales, et le salaire minimum s'élève à 220 Quetzales. Pour la population rurale, ce panier est hors prix, car il n'y a pas de travail salarié à la campagne, par conséquent pas d'argent non plus.

* Rapport complet (en allemand) : http://www.guatemala.at/navegacion_links/archiv/03-2011%20Das%20Recht%20auf%20Nahrung%20in%20Guatemala.pdf

ACTIONS POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES LUTTES PAYSANNES

PIQUE-NIQUE GÉANT AU CINQUANTENAIRE

FIAN Belgium fait partie du Réseau de soutien à l'agriculture paysanne (RsAP) au sein duquel nous avons organisé l'événement du 15 avril à l'occasion de la Journée internationale des luttes paysannes et de l'année « anniversaire » des 50 ans de la Politique Agricole Commune.

Cet événement, dans le parc du Cinquantenaire à Bruxelles, s'est voulu convivial : une ouverture de la journée avec la danse des paysans (le Kata de la houe), le partage d'un grand pique-nique, suivi de musique avec la fanfare du Docteur Poembak, d'une danse bolivienne en hommage à la terre mère et de documentaires sur le milieu paysan (« Les éleveurs paysans porteurs de solutions face aux changements climatiques », « Libérez nos semences », « Nyeleni 2011 »). Et le tout fut agrémenté d'une bourse aux semences, de jeux et de stands. FIAN Belgium a été à l'initiative du stand d'information sur la PAC et le groupe local de Bruxelles a donc animé ce stand qui a été un succès : beaucoup de visiteurs se sont arrêtés, malgré le froid, et se sont montrés intéressés autant par la PAC que par FIAN. Nous en avons effectivement profité pour faire connaître FIAN et faire signer la pétition du cas Balapur au Népal. Peut-être verrons-nous bientôt de nouveaux membres dans le groupe local de Bruxelles !



EXPOSITION PHOTOS : L'ACCÈS A LA TERRE

A l'occasion de la Journée mondiale des luttes paysannes le 17 avril, FIAN Belgium et le mouvement Ekta Parishad (mouvement non-violent pour les droits aux ressources naturelles des plus démunis en Inde) organisent une exposition-photos à laquelle vous êtes cordialement invité(e)s : "L'accès à la terre et aux ressources naturelles".

Composée d'une quarantaine de photographies réalisées par 6 photographes différents (Simon Williams, Nathanael Corre, Jacques Vellut, Ushas Mertens, Suki Ozaki, Gertrud Falk), cette exposition nous emmène au Brésil, en Inde et en Ouganda et vise non seulement à illustrer la vie quotidienne des paysans et leur travail de la terre, mais aussi leur manque d'accès adéquat et sécurisé à la terre.

Cette exposition a été organisée grâce à la collaboration de la Conférence des Présidents et du Collège des Questeurs de la Sénat et s'est tenue du 17 au 30 avril 2012 au Parlement fédéral (entrée par la rue de Louvain, 13). Le vernissage a eu lieu le 17 avril, journée mondiale des luttes paysannes, en présence de Sabine de Bethune, présidente du Sénat, de la députée Thérèse Snoy et de députés et sénateurs ainsi que des organisations Ekta Parishad et FIAN Belgium.



JOURNÉE DE FORMATION « SE NOURRIRE EST UN DROIT ! »

FIAN organise une journée de formation pour les membres des groupes locaux prioritairement mais aussi pour toute personne intéressée par la thématique du droit à l'alimentation, s'il reste de la place (le nombre de place étant limité) : inscrivez-vous avant le 15/05 ! Au plaisir de vous y retrouver !

Samedi 26 mai 2012 

Journée de formation :
Se nourrir est un droit!

Lieu: Maison de la paix
(1050 Bruxelles, 35 rue Van Elewyck)

Programme:

- 9h30: accueil
- 10h-11h : présentation du module Approche des droits de l'Homme et DESC
- 11h-12h : présentation du module Droit à l'Alimentation et Accès à la terre
- 12h-13h : présentation du module Justiciabilité
- 13h à 14h : repas
- 14h-15h15 : update des cas suivis par FIAN : Essakane, Guaranis, Mubende
- 15h15-15h30 : pause
- 15h30-17h30 : réflexion sur les modes d'action des groupes locaux

Inscription avant le 15/05 : fian@fian.be

Participation gratuite

Plus d'info: www.fian.be 

FIAN actu

L'ACTU LUE POUR VOUS : L'ÉVOLUTION DU CAS BAJO AGUÁN AU HONDURAS

Tout commence en 1992 quand la Loi de modernisation agricole est promulguée au Honduras pour développer et moderniser le secteur rural en le soumettant aux règles du marché. On assiste alors à un **phénomène d'accaparement de terres par l'agro-industrie** et à une concentration de la propriété foncière. Aujourd'hui 1,6% des propriétaires détiennent 40% des terres cultivées. La terre n'est plus pour ceux qui la travaillent, comme le prévoyait la loi de réforme agraire de 1962, mais pour ceux qui peuvent l'acheter.

Le début d'un conflit violent dans la vallée de L'Aguán

La loi de modernisation agricole permet la **vente de terres qui avaient été attribuées à des paysans** dans le cadre de la réforme agraire de 1962. Cela engendre un très grave conflit dans la vallée de l'Aguán. Les paysans du Bajo Aguán (soit **3500 familles** paysannes) s'organisent, notamment au sein du MUCA (Movimiento Unificado Campesino de Aguán- Mouvement paysan unifié de l'Aguán). Ce mouvement fondé en 2001 est composé de 28 groupes de paysans qui n'ont pas bénéficié de la réforme agraire. Le MUCA **demande l'annulation des ventes de terres à de grands entrepreneurs agricoles** et fait pression pour la mise en œuvre de la réforme agraire. Ainsi elle revendique le droit à l'alimentation des familles paysannes à travers l'accès à la terre. Leurs revendications sont suivies de menaces de mort de la part des grands propriétaires terriens et éleveurs de bétail de la région. Qui plus est, de nombreux leaders paysans ont été **assassinés**.

2009 : La situation s'aggrave

Depuis le coup d'État de juin 2009, qui a destitué le président Zelaya avec qui avait été conclu un accord, la situation s'est aggravée. L'accord a été violé. Depuis septembre 2009, **45 personnes** liées aux organisations paysannes de la région ont été **assassinées**. Jusqu'à maintenant, l'enquête sur ces crimes n'avance guère.

Le gouvernement a converti la vallée de l'Aguán en une **zone de guerre** avec militarisation, destruction des cultures et maisons, enlèvements, tortures et assassinats notamment par des gardes privés. En août 2011, l'État a autorisé une troisième opération militaire avec le déploiement de 1000 policiers et militaires. Ceci entraîna encore plus de violence à l'encontre des communautés paysannes. Dans les six semaines qui suivirent, quatre paysans et une paysanne furent assassinés : deux d'entre eux étaient les principaux dirigeants des mouvements paysans du Bajo Aguán.



Un accord signé le 13 avril 2010 prévoit le transfert de 11 000 hectares aux familles paysannes. Pour l'instant, il n'y a eu qu'un **transfert partiel**. Le conflit continue donc et est même **renforcé par la politique de l'État** qui criminalise la lutte paysanne en arrêtant, sans mandat ou avec des mandats d'arrêt illicites, des membres des organisations paysannes. Jusqu'en juillet 2011, au moins 162 paysans du Bajo Aguán ont été accusés. De plus, les **expulsions arbitraires** continuent : 12 expulsions forcées ont eu lieu entre janvier 2010 et mars 2011.

La mission de fian

Face à cette situation, FIAN s'est mobilisé dès l'an 2000 en suivant de près les conflits dans la zone, notamment celui concernant le transfert des terres de l'ancien centre régional d'entraînement militaire. Conformément aux accords politiques conclus, une grande partie des 5700 hectares a été transférée mais pas les autres terres en litige. Le travail de suivi inclut des missions de recherche conjointement avec d'autres réseaux internationaux, des ateliers de renforcement des capacités, des campagnes de lettres. Ainsi, à la fin 2008 et en octobre 2011, FIAN a lancé des actions urgentes. Dans celles-ci FIAN demandait au gouvernement hondurien, afin de donner effet à l'obligation de l'Etat de respecter, promouvoir et garantir les droits humains:

- > d'enquêter sur les assassinats ;
- > de fournir aux familles des compensations suite à leur perte de leurs moyens de subsistance.

Enfin, FIAN a aussi pour mission de rédiger des rapports sur la situation à l'attention notamment de l'UE, de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme et des organes des droits de l'Homme de l'ONU.

En 2011, six ONG, dont FIAN, ont effectué une enquête sur les violations des droits humains au Bajo Aguán. Le rapport, présenté à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme et à la Sous-Commission des droits de l'Homme du Parlement européen, souligne la violence extrême et l'impunité à laquelle sont confrontés les mouvements paysans. Ceux-ci sont victimes d'abus et de violations de leurs droits à la vie, à l'intégrité physique, à l'alimentation, à la santé, au logement et à l'éducation; or ces actes ne font pas l'objet d'enquêtes ou de sanctions de la part des autorités publiques. Le rapport indique que les expulsions forcées des communautés ont été ordonnées et exécutées en violation des normes internationales relatives aux droits humains.

FIAN accuse : plus de financement public pour la société « DINANT »

Les services de sécurité privés employés par les sociétés de l'entrepreneur Miguel Facussé, étaient fortement impliqués dans les violations des droits humains, en particulier dans plusieurs assassinats de paysans dans le Bajo Aguán. C'est pourquoi FIAN avait demandé à la Banque publique allemande pour le développement DEG (Deutsche Entwicklungsgesellschaft) de **réviser sa relation contractuelle** avec ces entreprises, spécialement avec la société Dinant. FIAN lui demande également de suspendre sa coopération financière avec elles. En 2010, le propriétaire de la société Dinant, Miguel Facussé, avait indiqué dans une interview publiée dans la presse que le soutien de la DEG était à hauteur de **20 millions de dollars américains**. Le 11 avril 2011, la DEG a adressé au secrétariat international de FIAN un communiqué où elle précise qu'après avoir analysé en profondeur la situation du conflit agraire dans le Bajo Aguán, Honduras, la Banque avait pris la décision de ne plus poursuivre sa relation contractuelle avec la société Dinant au Honduras. La DEG déclarait que, par conséquent, elle **ne verserait pas le prêt promis antérieurement à cette société.**



JANVIER 2012 : ASSASSINAT DU CHEF DU MUCA

Le 20 janvier 2012, Matias Valle Cardenas, chef du MUCA, a été **assassiné** malgré le dernier accord du 4 octobre 2011 passé entre le MUCA et Miguel Facussé. Il ne restait plus qu'à élaborer une proposition de règlement financier des terres aux entrepreneurs impliqués dans ce conflit. En janvier **les paysans se sont opposés** à la proposition de la Banque et du Secrétaire des Finances. En effet, ils considèrent que le **taux d'intérêt demandé pour l'emprunt** destiné au paiement des terres était trop élevé : leur dette de 636 millions de lempiras pour l'achat des terres se serait transformée en une dette de 1 235 millions de lempiras. Une **somme impossible à rembourser** par de petites entreprises paysannes.

La récente mobilisation internationale

Face aux violences, la société civile continue à se mobiliser. Ainsi, début mars, FIAN International et 94 organisations de la société civile ont demandé au gouvernement hondurien de réexaminer le projet de Mécanisme de Développement Propre¹ au Bajo Aguán, en raison de la violence contre les communautés paysannes. En effet, les assassinats, menaces, harcèlements restent impunis.

Par ailleurs, le 9 mars 2012, 94 membres de la **Chambre des représentants des États-Unis ont exprimé leur inquiétude** à l'égard de la situation des droits humains dans le Bajo Aguán. Ils ont demandé au Ministère des affaires étrangères américain (State department) « de suspendre l'aide américaine à la police et aux militaires du Honduras étant donné les allégations crédibles de nombreuses violations sérieuses de droits de l'Homme attribuées aux forces de sécurité ». Ils ont également demandé au Département d'État de **poursuivre ses efforts de pression sur le gouvernement hondurien** afin que ce dernier protège les droits humains fondamentaux de ses citoyens. Le gouvernement hondurien devrait aussi ordonner des enquêtes, poursuivre en justice les auteurs des crimes, et demander aux sociétés de sécurité privées qui ont agi dans l'impunité de rendre des comptes. En outre, le gouvernement hondurien devrait se conformer aux accords déjà signés avec les organisations paysannes pour résoudre les conflits fonciers dans le Bajo Aguán. Pour finir il devrait trouver des solutions précises au manque d'accès à la terre et aux moyens de subsistance qui est à l'origine de ce conflit.

Début avril 2012 est sorti **le rapport annuel 2011 de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme**. On y évoque le cas Bajo Aguán.

Espérons que la mobilisation internationale puisse aider à résoudre ce conflit dans un pays où 75% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté !



AVRIL 2012 : DES NOUVELLES MENACES DE LA SOCIÉTÉ DINANT

Deux articles publiés le 17 avril 2012 dans les journaux honduriens La Prensa et El Tiempo ne laissent pas sans inquiétude. L'ancien chef des forces armées du Honduras **demande de décréter l'état d'exception** dans le Bajo Aguán et la société Dinant **annonce** qu'elle procédera à des **expulsions de paysans** si le règlement des terres par le MUCA, avec la médiation du gouvernement, n'est pas effectué d'ici le mois de juin.

¹ Le Mécanisme de Développement Propre est un mécanisme élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto destiné à aider les pays à atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les pays en voie de développement.

OUGANDA : FIAN PRESSE LA NEUMANN KAFFEE GRUPPE À RÉGLER LES CONFLITS FONCIERS

À l'occasion d'une enquête imminente sur les terres dans les alentours de la plantation de la société Kaweri Coffee à Mubende en Ouganda, FIAN presse la compagnie à régler pacifiquement le conflit foncier qui dure depuis 10 ans.

« Neumann ne devrait pas essayer d'empêcher cette future enquête sur les terres. En effet, cette mesure technique contribuera à accroître la transparence sur le réel régime foncier applicable aux terres et la situation légale des droits à la terre », affirme Martin Wolpold-Bosien de FIAN International.

Comme vous le savez déjà, en août 2001, l'armée ougandaise a expulsé violemment plus de 2000 personnes de leur terre dans le district de Mubende. Cette terre a ensuite été donnée en location à « Kaweri Coffee Plantation Ltd », une filiale de la société allemande de café « Neumann Kaffee Gruppe ». Kaweri a utilisé cette terre pour établir la première plantation de café à grande échelle en Ouganda. Jusqu'à aujourd'hui, les personnes expulsées n'ont reçu de compensation ni pour la perte de leur terre et de leur propriété, ni pour les privations subies suite à leur éviction. FIAN soutient les personnes expulsées dans leur combat pacifique pour la justice depuis 2002.

L'enquête à venir est une procédure légale et une dernière étape nécessaire pour enregistrer les titres de propriété des terres d'une des personnes expulsées. Cependant, dans un récent communiqué à FIAN, la compagnie « Neumann Kaffee Gruppe » a exprimé son opposition à l'enquête prévue sur les terres.

« Il n'y a aucun argument valable contre une telle mesure. Par conséquent, nous insistons pour que Neumann ne fasse pas obstacle et n'entrave pas, surtout pas par la force ni la violence, la réalisation de l'enquête sur les terres », affirme Gertrud Falk de FIAN Allemagne.

Depuis l'expulsion violente, Peter Kayiira, le représentant des personnes expulsées qui était en visite en Belgique pour parler du cas en décembre 2011, s'est engagé sans relâche comme défenseur des droits de l'Homme pour obtenir une réparation légale suite à la destruction de la propriété et la souffrance des personnes expulsées. Cependant, dans un récent communiqué, la compagnie « Neumann Kaffee Gruppe » a remis en cause M. Kayiira.

« M. Kayiira soutient sans relâche les personnes expulsées des anciens villages Kitemba, Kiryamakobe, Luwunga et Kijunga dont les droits de l'Homme ont été violés », souligne Martin Wolpold-Bosien, « nous conseillons vivement à Neumann Kaffee Gruppe de considérer pleinement M. Kayiira comme un défenseur des droits de l'Homme et d'agir conformément à cela ».



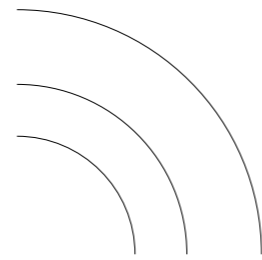
Dans le FIAN Echo de février, nous vous avons annoncé qu'un procès dans cette affaire aurait lieu le 29 février. Entre-temps, une autre audience s'est tenue le 28 mars 2012.

Petit rappel : Lors de l'audience du 23 janvier, la juge annonçait qu'elle se désistait de l'affaire. Elle estimait être soumise à trop de pression de la part de la Communauté internationale (FIAN). Deux semaines plus tard, Peter Kayiira recevait une nouvelle convocation pour une audience fixée le 29 février. FIAN Belgium a transmis cette note d'audience à l'ambassade de Belgique en Ouganda en leur demandant d'envoyer un représentant pour suivre l'audience, chose faite. Même si la société Kaweri n'était à nouveau pas représentée, cette audience du 29 février fut assez positive dans la mesure où le nouveau juge a écouté les avocats de la communauté Mubende et semblait assez positif. Il a invité les parties à trouver un arrangement à l'amiable.

Toutefois, l'audience du 28 mars a rechangé la donne... L'enquête sur les terres a été bloquée. Les experts se sont vus refuser l'accès à la plantation par la police. Celle-ci leur a expliqué que sur ordre du directeur de Kaweri elle ne pouvait donner l'autorisation que moyennant l'accord du « Resident District Commissioner » (RDC). Les experts se sont donc rendus au bureau du RDC. Sans référence à aucune loi, celui-ci a refusé de leur donner la permission. Il a de nouveau menacé Peter et les experts de les arrêter s'ils menaient l'enquête sur les terres. Selon Peter, le RDC n'a pas le pouvoir de bloquer une enquête si toutes les procédures légales ont été respectées, ce qui était le cas.

Nous vous tiendrons au courant de la suite... FIAN croit profondément que l'impunité persistante des violations du droit à l'alimentation depuis l'éviction forcée a besoin d'être traitée et combattue par la justice ougandaise.

LES BONS ÉCHOS : DANS LE MONDE...



UNE DÉCLARATION DES PAYSANS À L'ÉTUDE

Suite à une demande et une lutte de longue date de La Via Campesina et de FIAN, en collaboration avec d'autres organisations, en faveur de la reconnaissance et d'une meilleure protection des droits des paysannes et paysans, un Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme a été désigné pour mener une étude sur « l'avancement des droits des paysans et des autres personnes qui travaillent en milieu rural ». Le Comité Consultatif a présenté son rapport final lors de la 19ème session du Conseil des Droits de l'Homme en mars 2012 (doc A/HRC/19/75). L'étude identifie les principaux groupes vulnérables qui travaillent en milieu rural (petits agriculteurs, paysans sans terre, travailleurs agricoles, pêcheurs, chasseurs, pasteurs) et met en lumière les causes de discrimination et de marginalisation, telles que les expropriations de terre, les évictions forcées, les discriminations basées sur le genre, l'absence de réforme des régimes agraires, l'absence de salaire minimum et de protection sociale pour les travailleurs agricoles ou encore la criminalisation et la répression des mouvements paysans. L'étude conclut en recommandant au Conseil des droits de l'Homme d'adopter un nouvel instrument international de droits de l'Homme pour les paysans et d'instaurer une procédure spéciale pour améliorer la promotion et la protection de ces droits. Une proposition de Déclaration sur les droits des paysans, basée sur la Déclaration élaborée par La Via Campesina, est annexée à l'étude. Plusieurs pays se sont également prononcés pour la création d'un Rapporteur spécial pour les droits des paysans. En effet, comme le rappelle Angelica Navarro, Ambassadrice de la Bolivie aux Nations Unies « les Etats ont l'obligation de protéger les droits des peuples ruraux et des paysans ».

Le Conseil des droits de l'Homme analysera le texte en mai 2012 et décidera des suites à donner à ces initiatives.

UNE NOUVELLE RATIFICATION AU PROTOCOLE FACULTATIF DU PIDESC !

La Slovaquie a rejoint l'Espagne, l'Équateur, la Mongolie, le Salvador, l'Argentine, la Bolivie et la Bosnie-Herzégovine en tant que 8e État qui ratifie le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il ne manque plus que deux ratifications pour qu'il entre en vigueur. Adopté le 10 décembre 2008, ce protocole établit une procédure de communications qui permet aux individus victimes de violations des DESC de déposer des réclamations auprès du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU.

NOUVEAUX PRINCIPES DE DROITS HUMAINS LANCÉS AUX NU, GENÈVE

Un nouvel instrument novateur en matière de droits humains, les « Principes de Maastricht relatifs aux obligations extraterritoriales des États dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels », a été lancé en mars 2012 aux Nations Unies à Genève.

Afin de faire face aux défis de la mondialisation, les obligations extraterritoriales des États (OET) en matière de droits humains – i.e. les obligations vis-à-vis des personnes en dehors de leur territoire – sont cruciales. Néanmoins, ces obligations ont été marginalisées jusqu'à présent.

Les OET ont souvent été déniées dans la loi, les politiques et les pratiques de nombreux États. Ceux-ci ont tenté de limiter leurs obligations à leur propre territoire, ce qui n'est pas conforme aux besoins de régulation de la communauté internationale et ne soutient pas le principe d'universalité des droits humains.

« Les lacunes dans la protection des droits humains sont devenues plus sévères dans le contexte de la mondialisation des 20 dernières années », explique Rolf Künemann, Directeur des droits humains chez FIAN International.

« Les récentes crises alimentaires résultent largement des politiques mises en place par les acteurs internationaux. Les domaines de préoccupation incluent la régulation des entreprises transnationales au regard des droits humains, la responsabilité des organisations intergouvernementales, l'approche de développement basée sur les droits humains et l'application des normes de droits humains au regard des accords de commerce et d'investissement, conclus au cours des 20 dernières années. »

Le réductionnisme à la territorialité des obligations a conduit à un vacuum dans la protection des droits humains dans un certain nombre de processus politiques internationaux et à un manque de régulations basées sur les droits humains en vue de promouvoir leur protection. Le défi est particulièrement préoccupant dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels¹.

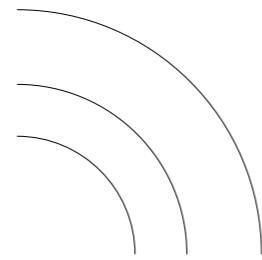
« Les Principes de Maastricht sur les OET constituent un pas en avant important pour combler ces lacunes » a ajouté Künemann. « Ils offrent un instrument essentiel pour les organisations de droits humains, comme FIAN International, et pour les mouvements sociaux qui doivent faire face à des violations extraterritoriales de droits humains. FIAN et d'autres organisations de la société civile accueillent ces Principes, parce qu'ils offrent les fondations pour un futur basé sur les droits humains. »

¹ La portée extraterritoriale des DESC est notamment contenue dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui précise dans son article 2.1 que : « Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte (...) ».

CONCRÈTEMENT

Pour illustrer l'utilité de ces Principes, citons le cas Mubende en Ouganda que vous connaissez, où des communautés paysannes ont été déplacées illégalement et de manière brutale pour faire place à une plantation de café pour une entreprise transnationale allemande de café. Après 10 années, les communautés se retrouvent toujours sans terre et sans compensation. L'Allemagne a bel et bien des obligations extraterritoriales en Ouganda et les Principes de Maastricht s'applique donc...

LES BONS ÉCHOS : CHEZ FIAN...



UN SITE SUR LA PAC PARODIANT CELUI DE LA COMMISSION

Dans le cadre de la Journée internationale des luttes paysannes le 17 avrilw, le Réseau de soutien à l'agriculture paysanne (ResAP), dont FIAN Belgium fait partie, célèbre à sa manière l'année « anniversaire » des 50 ans de la Politique Agricole Commune en parodiant le site mis en ligne par la Commission Européenne à l'occasion des 50 ans de la PAC: http://ec.europa.eu/agriculture/50-years-of-cap/index_fr.htm

FIAN Belgium a contribué à l'élaboration et au contenu du site « parodié » <http://www.50ansdepac.eu>

Par cette action, le ResAP entend dénoncer le cadre actuel des réformes proposées par la Commission européenne pour répondre aux défis futurs de l'agriculture européenne. Ce site parodique ressemble à s'y méprendre au site officiel. On y retrouve un détournement du discours du Commissaire Européen à l'agriculture, Dacian Ciolos, mais aussi des témoignages d'agriculteurs et d'ONG qui formulent des propositions pour une véritable réforme de la PAC en faveur d'une agriculture paysanne et durable.



LES ARTISTES BELGES À L'HONNEUR

Le concours artistique que FIAN a organisé dans le cadre de la campagne "Stop à l'impunité – Lutte pour le droit à l'alimentation" a été un succès en soi car beaucoup d'artistes ont présenté leur vision artistique de la lutte contre l'impunité. FIAN Belgium est particulièrement fier car le premier et deuxième prix de ce concours ont été attribués à des candidats vivant en Belgique : Johannes Koch et Orlando Kintero pour leurs œuvres respectives : la vidéo « Is this right ? » et le tableau « The expropriator ». Bravo à eux ! Et merci à vous pour avoir voté !

Pour voir toutes les oeuvres d'art et celles des gagnants : <http://www.stop-impunity.org/>

INTERVIEW D'UN MEMBRE : GREGORY MARAITE



Gregory Maraite est membre du groupe local (GL) de Saint Vith.

1) Comment avez-vous connu FIAN ?

Le GL de Saint Vith a l'habitude d'organiser avec le groupe local d'Amnesty International et Entraide & Fraternité une soirée des droits de l'Homme. C'est ainsi que j'ai été sensibilisé pour la première fois non seulement à la problématique des droits humains en général, mais également au droit à l'alimentation. J'ai ensuite fait un stage d'un mois au sein du secrétariat de la section nationale de FIAN à Bruxelles.

2) Depuis combien de temps êtes-vous membre du groupe local ?

En fait pas depuis très longtemps. Mais cela fait quelque temps que je m'intéresse à la thématique. J'ai effectué le stage chez FIAN Belgium pour approfondir la problématique et mes connaissances. Je suis devenu membre actif du GL de SaintVith seulement récemment.

3) Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir membre ? Pourquoi FIAN et pas Amnesty ou Oxfam par exemple ?

Je pense que le chiffre d'un milliard de personnes qui souffrent de la faim parle de lui-même. Selon moi, devant une telle injustice, on ne peut pas fermer les yeux et on doit s'engager activement. Je considère que le travail de FIAN est très important, dans la mesure où la faim est sans doute l'un des problèmes mondiaux les plus importants et les plus scandaleux (si pas le plus). J'essaie quand même de m'engager également dans d'autres organisations comme Amnesty International, étant donné que même si leur travail concerne un autre domaine, il est tout aussi important et nécessaire.

4) Parlez-vous de FIAN à votre entourage ? Selon vous, l'ONG est-elle connue de votre entourage ?

Si l'occasion se présente, bien sûr que je parle et discute de la faim dans le monde. Il est toujours mieux de ne pas devoir faire place à une résignation totale, en disant „Mais de toute manière on ne peut rien y changer...". C'est dans ces moments que je suis content de pouvoir parler de FIAN. Malheureusement, je ne pense pas que FIAN soit très connu dans mon entourage. Mais notre devoir en tant que membre de FIAN consiste également à changer cela.

5) En quoi consistent vos tâches en tant que membre de groupe local ? Quels sont les points positifs/négatifs ?

En général, nous nous répartissons les tâches en fonction des actions. Un cas qui m'interpelle beaucoup est le cas Mubende en Ouganda. J'apprécie beaucoup la liberté donnée au groupe de défendre le droit à l'alimentation de manière très variée. C'est sans doute lié au fait qu'il existe beaucoup de chemins pour atteindre cet objectif. Dommage qu'il ne semble pas y avoir un intérêt marqué autour de nous pour un engagement actif et que, par conséquent, nous sommes peu nombreux.

6) Que diriez-vous aux personnes réticentes à devenir membre ?

Une semaine comporte 168 heures. Je ne vois aucune raison pour ne pas en investir quelques-unes pour les personnes qui souffrent de la faim. En outre, je considère que nous avons une obligation morale de les aider aussi activement que nous pouvons, étant donné que nous avons cette chance énorme de ne pas souffrir de la faim.

FIAN plus

LE DROIT POUR LES NULS LE DROIT À L'EAU

Le droit à l'eau est lié au droit à l'alimentation car l'eau est non seulement essentielle à la vie des êtres humains, mais également pour l'agriculture et donc la production d'aliments de base. De plus, le droit à l'eau est une condition préalable essentielle pour que les autres droits humains soient respectés : le droit à la santé, à l'éducation, à la vie....

DEFINITION

L'Observation générale n°15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Comité DESC) élabore les principales composantes du droit à l'eau. Le Comité définit ainsi le droit à l'eau comme le droit de tous à une eau disponible pour tous, de bonne qualité, et physiquement et économiquement accessible pour l'utilisation domestique et personnelle.

> **Disponibilité** : L'eau disponible pour chaque personne doit être suffisante et constante pour les usages personnels et domestiques (boire, hygiène, nettoyage), conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé. Cela correspond habituellement à 50-100 litres par jour par personne, et à un minimum absolu de 20 litres. Ces normes peuvent être utiles à l'élaboration de droits obligatoires et d'indicateurs relatifs au droit à l'eau.

> **Qualité** : L'eau nécessaire pour chaque usage personnel et domestique doit être salubre, sans microbe ni substance chimique et ne pas constituer une menace pour la santé. L'eau doit avoir une couleur, une odeur et un goût acceptables. Des services d'assainissement adéquats sont essentiels afin de protéger la qualité de l'approvisionnement en eau, et pour assurer le respect de la dignité humaine, de la vie privée et du droit à la santé.

> **Accessibilité physique** : L'eau doit être physiquement accessible sans danger au foyer, dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail. Les installations et services adéquats doivent se trouver en lieu sûr et répondre aux besoins des différents groupes, en particulier les femmes, les détenus, les déplacés, les indigènes. Selon l'OMS, la quantité minimale absolue d'eau par personne nécessite normalement que la source d'approvisionnement se trouve à moins d'un kilomètre, ce qui représente environ 30 minutes de temps d'approvisionnement. De plus, chaque personne devrait avoir le droit de recevoir de l'information concernant les questions relatives à l'eau.

> **Accessibilité économique** : L'eau doit être d'un coût abordable pour tous et les coûts directs ou indirects relatifs ne doivent pas compromettre la capacité d'une personne à avoir accès à ses services et de se procurer d'autres biens essentiels comme la nourriture, le logement, l'éducation et les soins de santé. Cela signifie que l'approvisionnement en eau doit être subventionné pour les communautés pauvres qui ne peuvent pas payer pour cela, et que l'eau doit être fournie gratuitement au besoin. Le coût de récupération ne doit pas être une barrière.

FONDEMENT JURIDIQUE

Le droit à l'eau est mentionné explicitement dans certaines conventions spécifiques relatives aux droits de l'enfant (article 24 : Les États parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent des mesures appropriées pour : Lutter contre la maladie et la malnutrition, grâce notamment à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable), des femmes, des personnes handicapées. En outre, d'autres textes le mentionne de manière implicite. Ainsi, il est mentionné indirectement à l'article 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'Observation générale n° 14 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a étendu le droit à la santé à l'accès à l'eau potable et l'assainissement. L'Observation générale n°15 (2002) considère que le droit à l'eau est inclus implicitement dans l'article 11 du PIDESC car il fait partie du droit à un niveau de vie décent comme le droit à l'alimentation, au logement.

INTERPRÉTATION

L'Observation n° 15 indique que les Etats doivent atteindre progressivement la mise en oeuvre complète du droit à l'eau avec les moyens appropriés. En effet, comme pour le droit à l'alimentation par exemple, les Etats ont des obligations concernant ce droit:

> **Obligation de respecter** : Les législations doivent être révisées si elles ne respectent pas le droit à l'eau. L'Etat ne doit pas interférer avec le droit à l'eau (ni pollution, ni coupure, ni réduction d'eau à des populations pauvres).

> **Obligation de protéger** : Les Etats doivent empêcher les tiers d'interférer avec le droit à l'eau par la législation ou d'autres mesures pour s'assurer que les acteurs privés (entreprises, industries fournisseurs d'eau : doit y avoir un contrôle indépendant) respectent ce droit : ils doivent s'assurer qu'ils ne coupent pas l'eau, que les communautés soient protégées contre extraction d'eau, que les lois de propriété ne doivent pas empêcher l'accès, et que si un tiers contrôle l'aduction d'eau, l'Etat doit s'assurer que l'eau sera équitable, abordable et physiquement accessible.

> **Obligation de garantir** : Les Etats doivent adopter des mesures pour réaliser pleinement le droit à l'eau : ils doivent donner priorité à l'usage personnel et domestique et aux personnes marginalisées ; définir des objectifs pour augmenter les services en tenant compte des personnes marginalisées ; prendre les mesures nécessaires pour que l'eau soit gratuite ou à très bas prix ; contrôler et surveiller les résultats et assurer une compensation pour les violations ; éduquer à l'utilisation convenable ; protéger les sources d'eau et assurer la participation de tous dans le processus de décision.

CONCRÈTEMENT... QUAND Y A-T-IL VIOLATION ?

Ci-après quelques exemples :

> Quand il y a déconnection aux services sans pouvoir avoir accès à des alternatives.

> Quand l'eau est polluée du fait d'activités de l'Etat ou d'entreprises.

> Quand il y a réduction de l'eau pour les populations pauvres et indigènes en donnant la priorité aux zones riches.

> Quand les services sont détruits lors de conflits.

> Quand l'eau est trop coûteuse.

Source : Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), Legal Resources for the Right to Water : International and National Standards (2003).
Observation générale 15 : Le droit à l'eau (article 11 et 12), Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2002).
«The right to water», fact sheet n°35, United Nations, août 2010.

LA BONNE RECETTE DU MOIS SIROP CONTRE LES TOUX GRASSES

Rien ne vaut une bonne recette de grand-mère, 100% naturelle et au pouvoir antitussif indéniable (surtout en cas de toux grasse et bronchite et il dégage aussi le nez bouché en cas de rhume). Essayez et vous l'adopterez !

Ingrédients :

- > 2 citrons Bio non traités,
- > 2 oignons Bio,
- > du miel de thym Bio,
- > du sucre de canne Bio non raffiné.

Modus operandi

- > Couper en tranches un citron et les oignons.
- > Dans un saladier, ou large récipient, on alterne les couches de citron et d'oignons. On arrose avec le jus du citron restant et on couvre le tout avec du miel et du sucre de canne et on laisse reposer toute la nuit.
- > Le lendemain, on constatera que les oignons auront dégorgé.
- > Le liquide ainsi obtenu est ensuite filtré et transvasé dans un flacon en verre. Ce sirop se conservera au frigo durant 1 mois.

Posologie

Il convient aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

- > **Bébé et enfant** : 1 cuillère à café 3 à 4 fois/jour durant 3 à 4 jours
 - > **Adultes** : 1 cuillère à soupe 3 à 4 fois/jour durant 3 à 4 jours
- Yakasanté.

Les principes actifs de ce sirop

> Les composés sulfurés de l'oignon, qui accélèrent la guérison de l'inflammation, facilitent l'expectoration des mucosités visqueuses et fluidifient les sécrétions des muqueuses, qui à leur tour améliorent l'expectoration.

> L'action anti-infectieuse indéniable de l'oignon : (l'extrait d'oignon est utilisé dans les stomatites et les affections bucco-pharyngées). Vis-à-vis du staphylocoque responsable des furoncles et anthrax il se comporte même comme un véritable antibiotique.

> Sa richesse en vitamine C : par les oignons mais aussi par le citron qu'il contient.

> Son action adoucissante pour la gorge par l'apport en miel.

AGENDA

- > 8 MAI À 9H A DENDERMONDE : Soutien lors du procès des faucheurs volontaires qui avaient remplacé, le 29 mai 2011, des patates génétiquement modifiées pour résister au mildiou par d'autres naturellement résistantes. Ils sont poursuivis pour associations de malfaiteurs alors qu'ils voulaient seulement faire cesser les OGM. Ils ont donc besoin de soutien et d'une mobilisation et forment donc un appel à comparution volontaire : <http://fieldliberation.wordpress.com/>
- > MERCREDI 9 MAI : Balade/enquête citoyenne, pacifique et nationale, dans le berceau de l'industrie OGM, la "Ghent Biotech Valley" <http://fieldliberation.wordpress.com>
- > 15 MAI À ETTERBEEK À 20H : Conférence à l'hôtel communal sur l'utilité des mauvaises herbes.
- > 26 MAI À 18H A BRUXELLES : Journée de formation organisée par FIAN Belgium « Se nourrir est un droit ! » à la Maison de la paix (voir page 9).
- > 31 MAI À 20H A BRUXELLES : Rencontres autour du thème Agriculteurs : acteurs, victimes ou sauveurs des changements climatiques. Organisé par SOS Faim. Lieu encore à définir.
- > 2/3 JUIN À BOISFORT: fête des fleurs (stand sur les fleurs équitables par le futur groupe local de Boisfort)
- > 2/3 JUIN À HANNUT: Festival «Saga Africa»
- > 3 JUIN À BRUXELLES : Fête de l'environnement au parc du cinquantenaire
- > 4 AU 8 JUIN À BERLIN : : Summer School Right to Food
- > 8, 15 MAI ET 16, 23 JUIN : Formationns au compostage par Worms : <http://www.wormsasbl.org>
- > 10 JUILLET AU 31 JUILLET : Atelier forum Nord Sud au Bénin : échange de savoir et savoir-faire au tour de la souveraineté alimentaire (Quinoa: <http://www.quinoa.be/> Atelier-Forum-Nord-Sud).
- > 6 AU 8 JUILLET A HOTTON : Festival LaSemo (thème de l'après Rio+20).
- > 3 AU 5 AOÛT À FLOREFFE : Festival Esperanzah (village sur la justice climatique).
- > 14 AU 17 SEPTEMBRE : 4e édition de la Foire agricole de Mons.
- > OCTOBRE : Festival AlimenTerre.

En tant que **MEMBRE**,
vous recevez le **FIAN ECHO**
tous les **2 MOIS**
avec les **DERNIÈRES**
ACTUALITÉS du droit à l'alimentation
et **AGISSEZ** en signant
les **ACTIONS URGENTES !**

Compte : 000-1396974-77
IBAN : BE 80 0001 3969 7477
Code BIC : BPOTBEB1
Mention "Cotisation" ou "Don"
(annuellement ou mensuellement)

> FIAN est l'unique organisation internationale de droits humains qui défend le droit à se nourrir.

> FIAN se bat pour un monde libéré de la faim, dans lequel chaque femme, chaque homme et chaque enfant peut exercer dignement ses droits, en particulier le droit à l'alimentation, tel que garanti par la Charte internationale des droits de l'Homme.



Edité avec le soutien de la Commission européenne

FIAN - BELGIUM | 35 Rue Van Elewyck | 1050 Bruxelles | T & F 02 640 84 17 | fian@fian.be - www.fian.be